

## L'ubérisation est-elle une chance pour l'économie ?

Le terme **Uberisation** est apparu en 2014, avec l'essor de la start-up californienne Uber qui met en relation, via une application mobile, des particuliers qui souhaitent se déplacer et des chauffeurs.

Aujourd'hui, le terme **ubérisation** s'étend à d'autres secteurs :

- L'hôtellerie avec Airbnb qui permet à des particuliers de louer leur appartement pour une courte durée.
- La location de véhicules, avec Drivy qui permet à des particuliers de louer leur voiture personnelle.
- Les banques avec Lending Club qui met en relation directement des emprunteurs et des prêteurs.

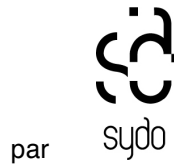
Le succès de ces entreprises se fonde essentiellement sur l'essor du numérique (généralisation des smartphones et du haut débit) qui leur a permis de se développer en créant des plateformes web et des applications mobiles. Ceux-ci permettent à des clients de trouver, à tout moment, des personnes qui proposent des ressources (une voiture avec chauffeur ou un appartement pour une nuit, par exemple). Pour chaque transaction, l'entreprise se rémunère en prélevant une commission.

L'arrivée de ces nouveaux acteurs suscite de nombreux débats.

Pour les défenseurs de ce nouveau modèle économique, l'ubérisation pousse les acteurs historiques des différentes professions à innover et donc à améliorer leur offre en baissant leur prix ou en proposant de nouveaux services. Ces innovations bénéficieront aux consommateurs qui auront accès à des services de meilleure qualité ou à des prix plus bas. Par ailleurs, les nouvelles plateformes attirent des clients qui n'avaient pas l'habitude d'utiliser ce type de service : l'ubérisation pourrait donc augmenter la taille des marchés concernés.

Pour ses détracteurs, l'ubérisation implique une concurrence faussée. En effet, les acteurs historiques ne sont pas soumis aux mêmes règles que les nouvelles entreprises, ce qui met leur existence en danger. Les hôtels par exemple appliquent la TVA sur le prix des chambres et sont soumis à certaines normes

Dessine-moi l'éco



par

**d'hygiène et d'accessibilité, ce qui n'est pas le cas des logements proposés sur Airbnb.**

**Par ailleurs, les personnes qui proposent leurs services via ces nouvelles entreprises ne sont pas salariées de celles-ci et n'ont pas de revenu assuré. Dans certains cas, elles n'ont même aucun statut : elles ne bénéficient pas d'une protection sociale (elles ne cotisent pas pour les caisses de retraite par exemple) et exercent hors du droit du travail (elles peuvent dépasser le temps de travail maximum légal par exemple).**

**Les entreprises issues de l'ubérisation créent donc des richesses mais sont aussi destructrices : aujourd'hui, on ne sait pas encore de quel côté penchera la balance.**